

- CABLE** : Cie Américaine de télégraphe et de câble. Pétition, 39. Rapportée, 49.
(*Voir* bill No. 128.)
- CALAIS** : Chemin de fer de—à St-Stephens. (*Voir* à bill No. 38)
- CALES SÈCHES**. (*Voir* bill No. 35.)
- CAMPBELL, Colin**: Rapport du comité recommandant que son offre pour compiler un index amélioré du Hansard du Sénat soit acceptée, 139. Rapport adopté, 145.
- CANADA** :—
- Statuts du. Rapport, 55.
 - Chemin de fer du Nouveau-Brunswick et du— Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 121.
 - Chemin de fer de Montréal au Canada Central. Pétition, 37. Rapportée, 48. (*Voir* bill No. 51.)
- CAP CHATTE, Q.** : Pétition demandant la construction d'une jetée, 88.
- CARILLON** : Cie de chemin de fer de—à Grenville. Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires des chemins de fer, 96.
- CÉRÉALES** : Pétition au sujet de l'abrogation des droits sur les,—32.
- CHAMBLY, Q.** : Pétition pour l'incorporation du chemin de fer Grand Occidental, 130.
- CHAPLEAU, Hon. A. J.** Commissaire des chemins de Québec. Pétition relative à certains chemins de fer de la dite province, 92. Rapportée, 97. Pétition contre, 142.
- CHARTÉE, Banque—de Londres et de l'Amérique du Nord.** Pétition, 54. Rapportée, 60. (*Voir* bill No. 17.)
- CHARBON** : Pétition relative au droit sur le charbon à vapeur, 48.
- CHATEAUGUAY, Q.** : Pétition pour l'incorporation du chemin de fer Grand Occidentale, 105. Pétition contre, 211.
- CHAUDIÈRES A VAPEUR.** Cie d'assurance et d'inspection des. (*Voir* utilisateurs de la vapeur.)
- CHEMINS DE FER** : (*Voir* comité No. 6.)
- Embranchements de chemin de fer. (*Voir* bill No. 42.)
 - Subventions pour la construction de—(*Voir* bill No. 58)
 - Acte refondu des, 1879. Pétition contre l'amendement de l'acte, 70, 87, 92, 96, 101, 105, 116, 121, 124, 130, 134.
 - Cour de commissaire des. Pétitions contre l'établissement, 70, 87, 92, 96, 101, 105, 116, 121, 124, 130, 134.
 - Pétition de la cité de Toronto relative à la législation sur les, 124.
 - Billets de passagers. Pétition pour un acte pour régler la vente, 117, 121, 134, 139, 142, 153. (*Voir* bill No. 37.)